

ACCUEILLONS LES PELERINS LE 29 SEPTEMBRE PROCHAIN

Chers confrères, Chères consœurs

Cette année, la solennité de l'archange, le 29 septembre prochain, connaîtra un relief particulier. En effet, ce sera un dimanche, et la messe de la paroisse à laquelle est rattachée notre confrérie sera pour l'occasion présidée par l'archevêque de Paris, Monseigneur **Michel** (!!!) Aupetit.

L'affluence importante constatée chaque année n'en devrait être qu'encore plus grande. Elle traduit la dévotion pour Saint Michel que l'Eglise recommande aux fidèles, au travers de la voie de ses saints, bienheureux et grands pasteurs, comme cela était souligné en 1895 (voir ci-contre).

C'est d'ailleurs cette dévotion spéciale qui a favorisé la multiplication des lieux qui se sont placés sous le vocable de l'Archange. L'un d'entre eux, le prieuré Saint Michel de Crouttes, vaut le détour lors d'un éventuel déplacement en Normandie. N'ayant plus de vocation monastique, la beauté du lieu, et la possibilité d'y être hébergé pour la nuit, permet de s'y ressourcer, et de découvrir aussi la très jolie église communale, elle aussi sous le patronage de Saint Michel.

Tous ces éléments ne peuvent que nous conduire à profiter de ce 29 septembre prochain pour nous retrouver, et renouveler ensemble, ou en union de prières, l'engagement pris lors de notre entrée dans la Confrérie. Faisons-là aussi connaître en accueillant les pèlerins ce jour-là pour la faire toujours grandir.

SAINTS ET PAPES RECOMMANDENT LA DEVOTION A SAINT MICHEL

L'Eglise invite les Catholiques à une dévotion particulière à l'archange, qu'elle considère d'ailleurs comme son protecteur. Un texte publié en juillet 1895 dans la revue « l'Ange Gardien »* cite d'ailleurs les saints et grands pasteurs de l'Eglise qui la recommandent :

- Selon Saint Bernard (France, 1090-1153) : *« négliger cette dévotion, c'est s'exposer inévitablement à la damnation éternelle ; la pratiquer c'est, au contraire, s'assurer le salut et la suprême félicité »* ;
- Pour Saint Laurent Justinien (Italie, 1381-1456), il faut demander son soutien à Saint Michel pour tous les besoins de l'âme, car il ne peut rester insensible aux prières de ceux qui se confient en son intercession et qui l'aiment ;
- De son côté, Monseigneur Mermillod (1824-1892), évêque de Lausanne et Genève, déclare : *« au moment où les sociétés chancellent, parce qu'elles ont méconnu les droits de Dieu, il importe de rappeler la dévotion à l'archange qui a jeté le cri de victoire : « Quis ut Deus ? Qui est semblable à Dieu ? » »* ;
- D'autres encore approuvent la dévotion à l'archange comme Saint François de Sales, docteur de l'Eglise (1567-1622), le bienheureux pape Pie IX (1792-1878), et encore tout spécialement Léon XIII (1810-1903). C'est ce dernier qui a écrit en 1886 la prière à Saint Michel qui était récitée à chaque fin de messe basse jusqu'au concile Vatican II. Comme membre de la Confrérie, nous ne pouvons donc que faire nôtres les mots de l'évêque de Poitiers, le cardinal Pie (1815-1880) : *« J'accepte avec joie le devoir d'invoquer Saint Michel plus fidèlement chaque jour, comme protecteur de l'Église et de notre nation, comme avocat de mon âme auprès du souverain juge ! »*.

* Publication de l'Association des saints Anges, fondée le 2 février 1859 par le père Louis Querbes, et canoniquement érigée et affiliée à l'Archiconfrérie romaine des Saints-Anges.
<http://www.association-ange-gardien.fr/>

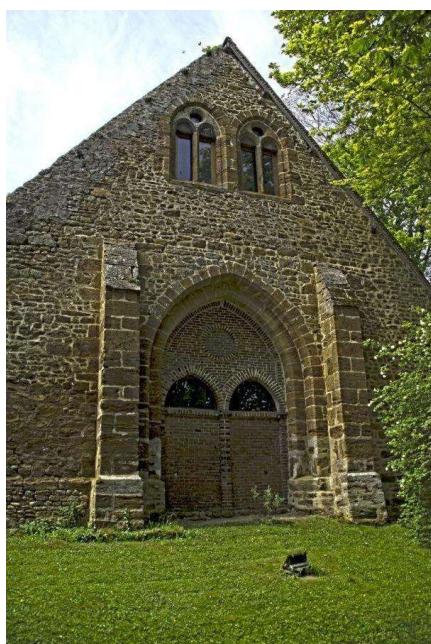
LE PRIEURÉ SAINT MICHEL DE CROUTTES

La voie en provenance de Rouen des chemins du Mont Saint Michel (décrits dans le bulletin de la Confrérie n°7), comporte une étape bien nommée : le prieuré Saint Michel. Situé sur le territoire de la commune de Crouttes, dans l'Orne (Normandie), il se trouve à 30 kilomètres de Lisieux.

Ce monument historique remonte à la fin du X^{ème} siècle. Son histoire s'inscrit dans le cadre du don de la région de Vimoutiers aux Bénédictins de l'Abbaye de Jumièges par Osmond Gelth, un guerrier danois venu aider Richard I^{er}, petit-fils du premier duc de Normandie. Ce legs au profit des moines fut d'ailleurs confirmé en 1024 par Richard II le Bon, fils de Richard I^{er}. Ce prieuré rural commença alors à se développer, participant à la prospérité et au rayonnement de l'abbaye de Jumièges, ainsi qu'à l'essor du Pays d'Auge ornais. Il était sous la direction d'un prieur et de quelques moines. Son existence fut même confirmée à plusieurs reprises par les souverains pontifes : le 13 avril 1147 par Eugène III, le 26 avril 1156 par Adrien IV et le 4 août 1163 par Alexandre III. Ce statut lui sera conservé jusqu'à la Révolution, période à laquelle il sera vendu comme bien national à un particulier en 1792.



Chapelle**



Grange aux dîmes**

Le prieuré a connu de nombreuses transformations et aménagements, et il ne reste aujourd'hui aucun véritable vestige datant de l'époque de sa fondation au X^{ème} siècle. Par contre, cet ancien ensemble conventuel abrite encore des bâtiments remontant au XIII^{ème}, date à laquelle il connut un développement important. En effet, depuis le siècle précédent, les ordres monastiques ont contribué à l'essor agricole en France, par les défrichements qu'ils ont conduit et grâce aux moyens financiers liés à la dîme. C'est dans ce cadre que se sont multipliés les granges aux dîmes, dont le prieuré compte un remarquable exemple (photo ci-contre), mesurant pas moins de trente mètres de long sur quatorze de large avec une imposante charpente en chêne. La chapelle date de la même époque, et ses dimensions modestes semble traduire le faible effectif de la communauté ayant occupé et géré le lieu. Le logis des moines date pour sa part du XIV^{ème} siècle.

Depuis la vente du prieuré après la Révolution, les lieux ont été en partie réaménagés, notamment la maison prieurale au XIX^{ème} siècle, pour répondre à une habitation bourgeoise. De nos jours, le site comprend également un magnifique aménagement floral dans ses jardins, le tout dans un environnement champêtre exceptionnel. C'est une véritable invitation à la visite du prieuré ou à une étape touristique sereine (service B&B**), là où tout n'est qu'ordre et beauté, calme et volupté comme aurait pu le dire Beaudelaire. Le site accueille désormais également des manifestations culturelles publiques et événements privés.

**Photos et site du prieuré : <http://www.prieure-saint-michel.com/>

Tous les membres de la Confrérie sont invités à participer à la solennité de l'Archange le dimanche 29 juin prochain à la paroisse Saint Michel (Paris, 17^e). En plus de la messe présidée par l'archevêque de Paris, une célébration exceptionnelle de guérison et de réconciliation est prévue dans l'après midi.

Etant donné l'affluence attendue ce jour-là, les confrères et consoeurs qui peuvent proposer leur aide sont les bienvenus. Venez avec la médaille de la Confrérie. **Nous avons notamment besoin de vous pour deux créneaux horaires :**

- 10h00-12h00 pour orienter les fidèles pendant la messe, et
- 14h00-16h30 pour accompagner la procession du Saint Sacrement.



du 20 au 28 septembre **NEUVAIN PRÉPARATOIRE**
18h chapelet de saint Michel
18h30 messe suivie de la prière du jour de la neuvaine

Samedi 28 septembre **NUIT D'ADORATION**
18h30 messe anticipée de la fête de saint Michel
20h30 nuit d'Adoration - *Inscriptions : renauldon@saintmichel-paris.fr*

Dimanche 29 septembre **FÊTE PATRONALE**
Offices - Liturgie des heures, Chapelet de saint Michel, Adoration du Saint-Sacrement, Sacrement de la réconciliation
Messes à 8h30, 10h30 et 18h30
>>> 10h30 messe présidée par Mgr Michel Aupetit, archevêque de Paris

Merci de vous faire connaître à l'adresse suivante : renauldon@saintmichel-paris.fr.

5^{ème} édition de la « Nuit Saint Michel »

Pour la 5^{ème} année consécutive, une nouvelle nuit d'adoration est organisée dans la nuit du 28 au 29 septembre. Elle commence vers 22h00 et se prolongera jusqu'au lendemain à 07h30. Elle sera rythmée de méditations et de temps de prières. Les portes de l'église seront ouvertes toute la nuit. Quatre lits de camps sont disponibles pour se reposer. Amener sac de couchage, petit oreiller ou draps pour en profiter. Pour toute information, envoyez un message à : renauldon@saintmichel-paris.fr.

Nouvelle adhésion à la confrérie

Nouveau membre actif (département) :

- Marguerite ZONON (27)

Médaille de la confrérie

Il est rappelé aux membres qui souhaiteraient recevoir la médaille de la confrérie lors de la messe du premier mardi de chaque mois à la paroisse, à 18h30, sont invités à prendre contact avec la paroisse.

